

## **PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL – 14 avril 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 avril à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 03 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de conseil, sous la présidence de Mr Thierry BERNARD, Maire.

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Marc COUSSEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Dominique PELLERIN, Aïcha TITOUNI, Guillaume VIARD

Absent excusé : Jean-Michel BIARDEAU

Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire - Nombre de conseillers en exercice : 10 – présents : 09 – votants : 09

Le conseil municipal approuve le PV de la réunion du 10 mars 2025.

Le maire demande aux élus l'ajout d'un point à l'ordre du jour : la participation de la commune au financement du fonds d'aide aux jeunes en difficulté (FAJD) et au fonds de solidarité logement (FSL). Les membres du conseil valident l'ajout de ce sujet

### **- PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FAJD ET AU FSL**

Le Département assure la mise en œuvre et la gestion du Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté ainsi que du Fonds de Solidarité Logement. Ces deux dispositifs nationaux, créés respectivement par les lois du 1<sup>er</sup> décembre 1988 et par la loi du 31 mai 1990 interviennent au titre du FAJD en appui aux parcours d'insertion des jeunes en difficulté, âgés de 18 à 25 ans, en complément des dispositifs de droit commun et au titre du FSL pour la mise en œuvre du droit au logement sur le département.

Le conseil municipal est invité à donner son accord à une participation pour l'année 2025 :

- au Fonds de Solidarité Logement à hauteur de 1.66 € par résidence principale,
- au Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté à hauteur de 0.70 € par jeune de 18 à 25 ans identifiés.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de participer à hauteur de 5,60 € pour le FAJD et 280,54 € pour le FSL.

### **- BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024, DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024, VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT, VOTE DES TAXES LOCALES 2025, VOTE DU PLAFOND DE LA FONGIBILITE ET VOTE DU BUDGET 2025.**

Le compte de gestion présenté par le Service de Gestion Comptable du Blanc (SGC) et le compte administratif confectionné par le maire sont parfaitement concordants. Ces documents comptables font apparaître :

- en section de fonctionnement, un excédent de + 138 930,84 €
- en section d'investissement, un déficit de - 84 404,44 €.

En tenant compte des résultats de l'année antérieure, le résultat de clôture cumulé à reporter sur 2025 est :

- un excédent de + 261 728,31 € en section de fonctionnement.
- un déficit de - 114 179,69 € en section d'investissement

En tenant compte ensuite des « reste à réaliser » de 2024, l'affectation des résultats sur 2025 est la suivante :

- report en fonctionnement : 179 634,69 €
- affectation à la section d'investissement (1068) : 82 093,62 €
- report en investissement : - 114 179,69 €

Les élus votent ensuite les taxes locales 2025 (impôts locaux) sans augmentation des taux d'imposition communaux. Le maire précise que les foyers constatent une hausse de leur impôt, cette dernière est liée à la révision des bases d'imposition par les services fiscaux, et non par une révision du taux communal.

- Taxe foncière (bâti) : 30,30 %
- Taxe foncière (non bâti) : 37,54 %
- Taxe habitation : 14,69 % (Résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale)

Le conseil municipal vote le budget principal 2025 qui s'équilibre à :

- 562 363,65 € (section de fonctionnement)
- 386 029,58 € (section d'investissement)

Le maire expose aux membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires, notamment en matière de fongibilité des crédits. Ainsi, sur autorisation du conseil municipal, le maire peut procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, soit :

- 17 650,20 € pour la section de fonctionnement,
- 28 681,02 € pour la section d'investissement

Les membres du conseil valident cette possibilité dans les limites précitées.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Travaux :**

- Logement 5 Rue d'En Bas : la mairie a sollicité des menuisiers pour intervenir sur les parquets en chêne du logement, le secrétariat est en attente des devis. Les élus espèrent que les travaux seront terminés en juin.
- Gîte communal : les travaux sont terminés ; l'entreprise est venue changer les 2 portes.
- Vitraux : l'entreprise ne voulait pas poser les vitraux en hiver, par crainte que les joints ne gèlent. Les ouvriers devraient venir fin juin, ou début juillet.

**Fleurissement** : Les habitants qui souhaitent participer au concours des maisons fleuries peuvent s'inscrire au secrétariat jusqu'au 06 juin. La commune, quant à elle, commandera les fleurs fin avril.

**Ambassadeurs du tri** : la mairie va solliciter le passage des ambassadeurs du tri du Symctom (ordures ménagères) pour certains hameaux de la commune. En effet, malgré les très nombreuses communications de la mairie ou du Symctom, il reste toujours des « points noirs », c'est-à-dire des zones où les usagers ne trient pas et déposent leurs déchets comme bon leur semble.

**Défibrillateur** : le défibrillateur installé dans le bourg de Sacierges, à côté de la porte de l'église, est contrôlé périodiquement. Les élus souhaitent programmer une session de formation à ce matériel, car il n'y en a pas eu depuis longtemps et il est important que l'on sache utiliser ce défibrillateur.

**Le bulletin 2025-1** est prêt à être distribué : les événements communaux à venir sont annoncés dont la fête des Forges de l'Abloux (18 mai), les inaugurations de travaux (14 juin) en présence du président du conseil départemental, d'un représentant de l'État...

*Fin de séance : 22h00 -*